



**VICE-PRESIDENCE,
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT
DES COLLECTIVITES ET DU TRANSFERT
DES COMPETENCES, DE LA COORDINATION
DES ACTIONS RELATIVES
A LA RECONVERSION DES SITES MILITAIRES,
DE LA COMMUNICATION,
*et des relations avec les institutions
de la Polynésie française,
porte-parole du gouvernement***

Papeete, le mercredi 28 juillet 2010

Compte-rendu du conseil des ministres

Le conseil des ministres, réuni ce mercredi 28 juillet 2010 sous la présidence de M. Gaston Tong Sang, a arrêté les décisions suivantes :

Exécution du budget général au 30 juin 2010

Le Président, en sa qualité de ministre des finances et du budget, a présenté au conseil, l'exécution du budget général de la Polynésie française au 30 juin 2010.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une baisse générale : - 2,5 milliards de Fcfp environ pour les recettes fiscales et - 2,8 milliards de Fcfp environ des recettes non-fiscales, par rapport à la même période sur le précédent exercice. A fin 2010, les prévisions indiquent un manque à gagner global de 1,7 milliard de Fcfp environ. Il convient de rappeler qu'à la même période, l'an dernier, le déficit constaté était de près de 15 milliards de Fcfp.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la mise en œuvre d'une rigueur raisonnée dans la gestion des fonds publics se traduit concrètement par :

- une diminution des engagements en matière de dépense de personnel (- 2 points par rapport à 2009) ainsi qu'une stabilisation des charges sur exercices antérieurs par rapport au début de l'exercice 2010 ;
- une restriction en matière de recrutement de personnel non titulaire (1,5 milliard de Fcfp environ), soit une diminution de 319 millions de Fcfp par rapport à 2009 ;
- une délégation des crédits par douzième (sauf dérogation) qui permet d'avoir un niveau global de délégation de 62,69 % des crédits ouverts, contre 80,60 % à la même période de 2009 ;
- une consommation des crédits de fonctionnement (25,3 milliards de Fcfp), hors dépenses de personnel et écritures d'ordre, en baisse de 6,2 milliards de Fcfp par rapport à 2009 (31,5 milliards de Fcfp), ce qui montre clairement l'effort réalisé par les services suite à la mise en place des mesures de restriction budgétaire.

Concernant les dépenses d'investissement, le montant total des engagements comptables atteint 43,6 milliards de Fcfp environ, soit un retrait de 3 milliards de Fcfp par rapport à 2009.

Le montant des liquidations au 30 juin 2010 (15 milliards de Fcfp environ) est inférieur à celui de juin 2009 de près de 600 millions de Fcfp. Pour la première fois de l'année, cette

consommation est inférieure à celle de 2009, en raison, d'une part, des difficultés de délégation de crédits de paiement (liées à la problématique de contraction des emprunts) et d'autre part, par le délai de vote du projet de collectif budgétaire n° 2-2010 qui n'est intervenu que fin juin. Le montant des liquidations n'a ainsi progressé que de 5,1 milliards de F en trois mois.

Néanmoins, la perspective de liquidation, à fin 2010, se maintient : 33 milliards de Fcfp environ (+ ou - 2 milliards de Fcfp), et ce, malgré une capacité globale de crédits de paiement bien inférieure (49,5 milliards de Fcfp de CP sur 2010 contre 58 milliards de Fcfp l'année dernière).

Un taux de liquidation record, de l'ordre de 67 %, est donc toujours attendu pour cette année (rappel : 55 % en 2008, 60 % en 2009).

Redéploiement des crédits sur des opérations urgentes d'équipement et d'environnement

Sur proposition du Président, le conseil a procédé au redéploiement des crédits de paiement du budget général vers des opérations présentant, au sein des mêmes chapitres, des besoins urgents sur l'exercice en cours. A ce titre, 107 opérations d'investissement, dont 105 opérations relevant du ministère de l'équipement (direction de l'équipement) et 2 opérations du ministère de la santé et de l'écologie (direction de l'environnement) sont concernées par ces redéploiements effectués au sein des missions 903 « Partenariat avec les collectivités », 913 « Environnement », 914 « Réseaux et équipements structurants » et 915 « Transports » pour un montant total d'environ 496 millions de Fcfp.

Ajustement des prix des hydrocarbures au 1^{er} août 2010

Le gouvernement de la Polynésie française s'est engagé à favoriser la transparence et la réalité des prix en matière d'hydrocarbures.

Compte tenu de l'évolution des coûts d'approvisionnements (cours du dollar et de l'euro et des valeurs CAF), le gouvernement est contraint de procéder à une augmentation des prix des hydrocarbures à partir du 1^{er} août 2010.

Sans cette augmentation des prix des carburants, le solde du FRPH devrait, en fin d'année 2010, accuser un déficit s'établissant à près de 2 milliards de francs de F CFP.

Aussi, il a été décidé de recourir à une augmentation du prix de vente des carburants liés à la production d'électricité (qui représentent à elles seules 60 % des dépenses mensuelles du FRPH) et à une hausse des carburants publics de :

- + 10 F/litre sur l'essence sans plomb : prix public de 150 F au lieu de 140 F/litre ;
- + 10 F/litre sur le gazole : prix public de 137 F au lieu de 127 F/litre ;
- + 10 F/litre sur le pétrole : prix public de 94 F au lieu de 84 F/litre ;
- + 10 F/kg pour le gaz butane : prix public de 196 F/Kg au lieu de 186 F/kg.

A titre d'exemple : Un automobiliste qui faisait son plein pour un montant de 5000 F CFP au 1^{er} juillet 2010, paiera à compter du 1^{er} Août 2010 :

Essence sans plomb	5 357 F CFP
Diesel / Gasole	5 394 F CFP

Le gouvernement reste attentif aux évolutions des cours mondiaux des hydrocarbures et du dollar USD face à l' euro.

Hausse du prix de l'électricité au 1^{er} août 2010

Faisant suite à la hausse des prix des carburants destinés à la production d'électricité au 1^{er} août 2010, le Conseil des Ministres a acté la hausse du prix de référence de l'électricité de +1,44 F/kWh, (soit 4,5 %), faisant passer le prix de référence de 31,89 F/kWh à 33,33 F/kWh.

Cette hausse du prix de référence sera répartie de manière uniforme sur la grille tarifaire existante.

Le gouvernement examine toutes les hypothèses pour préserver au mieux le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de parité dollar/euro défavorable.

Ouverture de la foire agricole le 30 septembre

Le ministre de l'économie rurale, Frédéric Riveta, a présenté l'organisation conjointe avec la fédération Hei Tini Rau de la foire agricole de Polynésie française qui se tiendra du 30 septembre au 10 octobre 2010 sur le site de Vaitupa situé dans la commune de Faaa.

Cette manifestation tant attendue par notre population recense chaque année environ 60 000 visiteurs et 200 exposants pour un chiffre d'affaires estimé à 150 millions de francs CFP.

Contrairement à l'édition 2009 réservée aux agriculteurs des Iles-du-Vent, celle de 2010 sera ouverte aux autres archipels de la Polynésie française

Cette opération entre dans le cadre de la politique agricole définie par le ministère visant à promouvoir nos productions horticoles et agricoles, en partenariat avec les organisations professionnelles du monde rural.

Le secteur représente actuellement quelque 12.000 exploitants (11.924 recensés au registre de la chambre d'agriculture dont 5595 possèdent une carte en cours de validité), et constitue l'activité principale de 10.000 d'entre eux répartis sur tous les archipels de Polynésie française, contribuant ainsi au maintien des populations insulaires dans leur île d'origine.

Le thème retenu cette année: « Te faapu'au maitai e te taraire », « Une agriculture saine et durable » met en exergue un des axes essentiels de la politique agricole du ministre qui est celle de tendre vers une alimentation saine au travers d'une agriculture raisonnée, biologique ou naturelle.

Notre production locale commercialisée de produits alimentaires couvre actuellement environ 34% de notre consommation marchande. L'objectif du ministère, est d'atteindre en 5 années 50% de couverture dont 5% certifiés en agriculture biologique et 30% sous le label agriculture raisonnée. Cette politique volontaire contribuera notamment à développer l'agriculture et l'élevage dans les archipels éloignés.

Des ateliers de présentation des filières végétales, animales, des différents archipels seront organisés avec un accent tout particulier sur l'agriculture écologique et intensive.

A cette occasion le monde rural des archipels éloignés se déplacera afin de participer aux différents concours agricoles et se confronter notamment aux exigences du marché.

Ce rassemblement permettra d'avoir une approche de l'offre agricole polynésienne et d'informer les agriculteurs et éleveurs sur le projet d'organisation de la commercialisation, particulièrement au travers de la centrale logistique « Kai Hotu Rau ». Cette approche s'inscrit dans la logique de revalorisation et de professionnalisation du métier d'agriculteur lui reconnaissant ainsi un véritable statut.

L'organisation de cette manifestation a été confiée au service du développement rural, en partenariat avec la fédération Hei Tini Rau. Le montant total de cette opération est estimé à 31 millions de francs CFP.

Brevet d'expert en vanille

Le ministre de l'économie rurale a présenté une communication relative à la mise en place d'un brevet d'expert en vanille.

Dans le cadre de la réforme de la réglementation relative à l'organisation de la filière vanille, l'établissement « Vanille de Tahiti » prévoit que les procédures de contrôle portant sur le produit (vente et export) soient réalisées par du personnel de l'établissement, qualifié et assermenté en qualité d'expert vanille.

Avec l'augmentation de la production et le renforcement des « contrôles qualités » à toutes les étapes de la filière vanille, l'établissement « Vanille de Tahiti » doit impérativement disposer d'experts en son sein.

Une formation sera dispensée par les experts en vanille du service du développement rural (SDR) du 02 au 13 août 2010 à Raiatea

Protection des bananiers de Polynésie

Le ministre de l'économie rurale a présenté une communication portant sur la recherche en faveur de la protection des bananiers.

La situation sanitaire des bananiers en Polynésie Française est très peu connue notamment en ce qui concerne les maladies à virus qui sont présents dans la zone Pacifique et dans le monde.

Aussi, afin d'évaluer l'état sanitaire de nos bananeraies, le service du développement rural (SDR) propose de mener des travaux de recherche sur ces virus en important des échantillons de feuilles séchées de bananiers viroses conditionnés en tube fermé en provenance du département des industries primaires du Queensland (Australie).

Ces échantillons seront utilisés comme témoins positifs dans la mise en place de tests virologiques et à des tests inter-laboratoires pour valider les techniques de diagnostic viral.

Lors de la séance du 7 juin 2010, le comité consultatif pour la protection des végétaux a émis un avis favorable .